

Robert Garcia
député



Motion :

La Chambre des députés et des députées,

- constatant que par le vote du projet de loi 5029, l'écart entre la dotation financière des écoles publiques de l'enseignement postprimaire et des écoles privées sera considérablement réduit,
- constatant toutefois que l'écart entre les espaces d'autonomie pédagogique ou administrative dont bénéficient les écoles privées et ceux plus restreints des consoeurs publiques reste toujours important,
- soulignant que l'évaluation des résultats de l'étude PISA, notamment dans les pays nordiques, montre qu'un processus d'autonomie nuancée en matière de pratiques pédagogiques et d'autogestion administrative est susceptible d'augmenter la qualité et la diversité de l'enseignement postprimaire dans notre pays,

invite le gouvernement

- à revoir les modalités contenues dans l'avant-projet de loi portant organisation des établissements d'enseignement postprimaire, ceci dans l'optique de mettre les écoles publiques sur un pied d'équité en matière d'autonomie scolaire avec les écoles privées,
- à affiner notamment les dispositions relatives au rôle de la direction, aux responsabilités des différentes instances de cogestion, aux activités pédagogiques autonomes et aux offres d'activités parascolaires.

Robert Garcia

Camille Gira

Jean Huss

François Bausch

Renée Waeber